

# Département de la Haute-Vienne

## ❖ Commune de DOMPS

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
<i>en exercice</i>	: 7
<i>présents</i>	: 7
<i>représentés</i>	: 0
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le trente et un mars deux mil vingt six à 20h30, suivant convocation en date du vingt cinq mars deux mil vingt six, sous la présidence de M. Serge BOUTY, Maire.

**Étaient présents :** Mr BOUTY, Mme CAMBON, Mr CHARIAL, Mme COOLS, Mme SAMY, Mr LEROUSSEAUD et Mr MONTHEIL.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

**Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :**

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 25 mars 2026

**Secrétaire de séance :** Mr CHARIAL

#### Délibération 2026/017 en date du 31 mars 2026

#### Election d'un délégué titulaire au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Monsieur le Maire fait part Conseil Municipal que, dans la mesure où la commune de DOMPS adhère au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin, il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil Municipal de ce mois, d'élire le représentant de la commune pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du PNR.

Conformément aux dispositions de l'article 6-1 des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin, il convient de désigner un délégué titulaire.

Votants : 7                      Bulletins blancs : 0                      Exprimés : 7

Se présente :                      Délégué titulaire :                      Mme Lysiane CAMBON

Obtient des suffrages :

Délégué titulaire :                      Mme Lysiane CAMBON                      7 voix

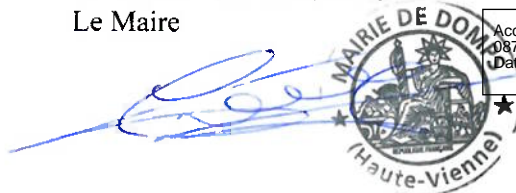
Mme Lysiane CAMBON, titulaire, est élue déléguée au Syndicat Mixte de Millevaches en Limousin.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 31 mars 2026

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20260331-2026-017-DE  
Date de réception préfecture : 01/04/2026